

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JUILLET 2013

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 29 juillet 2013 à 18 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 25 juillet 2013.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER et Edith SCHWAB.

Absents excusés :

Martine FRANTZ donne procuration à Joseph MEMHELD

Gilbert SEYLLER donne procuration à Edith SCHWAB

Rachel GRUSSENMEYER

Geneviève GROSSHENY

Michaël MULLER

Jean-Michel STIRMEL

Secrétaire de séance : Dominique HEILIGENSTEIN

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 26 juin 2013
2. Remplacement de projecteurs et éclairage du terrain d'honneur du FCW
3. Taxe sur la consommation finale d'électricité- fixation du coefficient multiplicateur unique
4. Divers
 - a) Rapport annuel 2012 du SMICTOM d'Alsace Centrale

1. Adoption du procès verbal de la séance du 26 juin 2013

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 26 juin 2013. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Remplacement de projecteurs et éclairage du terrain d'honneur du FCW

Lors de la séance du 26 juin 2013, le Maire a expliqué que l'éclairage du terrain d'honneur du FCW n'est pas aux normes. Si des travaux ne sont pas réalisés, la LAFA n'autorisera pas de matchs en nocturne.

Pour arriver à un éclairage de 150 lux, il faut mettre 2 projecteurs sur les 4 mâts de coin et changer ceux du centre 4. En complément, il faut mettre 4 coffrets pour ces mâts de coin. La hauteur des supports de projection est d'environ 18 mètres, leur implantation à 8 mètres de la ligne de touche, soit un total de 12 projecteurs. Un éclairage de sécurité avec pose de câblage sera également installé sur les deux mâts côté est.

Sur les devis, des réserves ont été émises concernant le câblage existant. Des éventuelles plus values pourront être facturées si la section des câbles d'alimentation s'avère insuffisante.

L'entreprise VIGILEC HATIER de Sélestat a été retenue après débat pour la réalisation de ce chantier pour la somme de 18 466 € HT soit 22 085,34 € TTC (C/2128 OP 650)

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général du Bas-Rhin.
Adopté à l'unanimité.

3. Taxe sur la consommation finale d'électricité- fixation du coefficient multiplicateur unique

Le Maire expose les dispositions des articles L.2333-2 et suivants et L.5212-24 à L.5212-26 du code général des collectivités territoriales autorisant le conseil municipal à fixer un coefficient multiplicateur unique, dans les conditions et limites prévues à ces mêmes articles, applicable au tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a modifié en profondeur le régime des taxes communales et départementales sur la consommation finale d'électricité afin notamment de les mettre en conformité avec la directive 2003/96/CE du conseil du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité.

A une taxe assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur et fixée en pourcentage de celle-ci, a été substituée une taxe établie par rapport à un barème sur lequel les collectivités locales ont la possibilité de déterminer un coefficient multiplicateur.

Vu l'article 23 de la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.3333-2 à L.3333-3-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.5212-24 à L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide

Article premier

Le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité est fixé à 8,44.

Article 2

Le coefficient fixé à l'article premier s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune de Wittisheim – 67820.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4. Divers

a) Rapport annuel 2012 du SMICTOM d'Alsace Centrale

Le Maire a présenté le Rapport annuel 2012 du SMICTOM d'Alsace Centrale.

b) Réfection du traçage routier

Le Maire explique que lors de la précédente séance, les travaux de réfection du traçage routier ont été confiés à MSR pour la somme de 10 764 € TTC. Ces travaux font suite à l'intervention du Conseil Général (réfection de chaussée).

Dans l'intervalle, un technicien de l'entreprise est venu sur place et a déconseillé l'usage de la résine, celle-ci n'adhérant pas correctement à la chaussée actuelle à cause des gravillons. Il préconise de la peinture simple, ce qui ramène le coût des travaux à 4 481,41 € TTC (C/2151, OP 657).

Adopté.

c) Réalisation d'un pan coupé sur chemin rural

Dans la continuité des travaux d'enrobés sur chemins ruraux et pour remédier au problème de stabilisation lié au passage des camions qui sortent des Jardins de Gaïa, le chemin sera consolidé par un pan coupé mis en place par STRADA pour la somme de 2 390 € HT soit 2 858,44 € TTC (C/2313, OP672)

Adopté.

d) Départ du Curé Dominique JUNG et arrivée de Nicolas ACKER

Le Maire informe les conseillers des dates suivantes :

- Dimanche 22 septembre à 10 heures à WITTISHEIM, dernière messe du curé Dominique JUNG
- Samedi 28 septembre 2013 à 18 heures à WITTISHEIM, messe d'installation de l'abbé Nicolas ACKER

La commune et le Conseil de Fabrique de Wittisheim prendront en charge les frais de vin d'honneur.

- Dimanche 29 septembre 2013 à 15 heures à REICHSHOFFEN, messe d'installation du curé Dominique JUNG

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19 heures 15.

Le Secrétaire de séance,
Dominique HEILIGENSTEIN.

Le Maire,
André KRETZ.